

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 13 AVR. 2018

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°95-239 du 2 mars 1995 modifié portant statut particulier du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2017 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Catherine LEROI, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité « services culturels », cheffe du service culturel, de la communication et des publics, domaine national du château d'Angers, Centre des monuments nationaux, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Françoise COCHARD, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité « services culturels », cheffe du service accueil et surveillance, musée des Archives nationales, Archives nationales site de Paris ;
- Monsieur Manuel LISIK, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », adjoint au chef de service de l'accueil et de la surveillance, château de Versailles ;
- Monsieur Houcine OUATTOU, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « surveillance et accueil », chef d'équipe, musée du Louvre.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Françoise COCHARD, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité « services culturels », cheffe du service accueil et surveillance, musée des Archives nationales, Archives nationales site de Paris.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **13 AVR. 2018**

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY